

## Objectifs et Missions

Le décret n°2021-1115 du 25/08/2021 décline les nouvelles missions des Relais Petite Enfance :

- ▶ Participer à **l'information** des candidats potentiels au métier d'assistant.e maternel.le
- ▶ Offrir aux assistant.es maternel.le.s et garde d'enfants à domicile un cadre pour **échanger** sur leurs pratiques
- ▶ Faciliter l'accès à la **formation** continue et informer les professionnels de l'accueil individuel des possibilités d'évolution professionnelle
- ▶ Accompagner les assistant.e.s maternel.le.s dans leurs **démarches**
- ▶ Informer les parents sur les **modes d'accueil** (individuels et/ou collectifs) du territoire



C'EST UN LIEU DE :

- ▶ Respect
- ▶ Bienveillance
- ▶ Discrétion professionnelle
- ▶ Écoute

## Informations pratiques

### LES RÉFÉRENTES

LAMOUILLE Nelly  
& GUILLOT Cathy



### L'accès

Relais «Les petites canailles»  
Impasse des Lavandières  
07400 MEYSSE

04 75 90 07 94  
ram@ardecherhonecoiron.fr

ÉCOUTE

SOUTIEN

LIEN

SERVICE  
LIBRE  
& GRATUIT

POUR  
TOUTES LES  
FAMILLES

POUR LES  
ASSISTANT.E.S  
MATERNEL.LE.S



Les petites canailles  
RELAIS PETITE ENFANCE

VOTRE  
RELAIS PETITE ENFANCE  
SUR MEYSSE

UN LIEU D'ÉCHANGES,  
D'INFORMATIONS  
ET D'ANIMATIONS





## Le Relais Petite Enfance, c'est pour qui ?

### Les Assistant•e•s maternel•le•s ou ceux qui souhaitent le devenir :

- ▲ Se rencontrer et échanger sur les pratiques au quotidien.
- ▲ S'informer sur les droits et devoirs ainsi que les démarches pour devenir assistant.e maternel.le.
- ▲ Accompagner dans la pratique professionnelle, la formation continue et la médiation.
- ▲ Recenser des idées d'activités à faire avec les enfants.
- ▲ Informer sur l'aspect administratif et sur le contrat de travail.

### Les PARENTS employeurs ou futurs employeurs :

- ▲ Informer sur les droits, devoirs et obligations en tant qu'employeurs parents.
- ▲ Procurer la liste à jour des assistant.es maternel.le.s des communes couvertes par le relais.
- ▲ Informer sur les modes d'accueil existants sur le secteur et les aides éventuelles.
- ▲ Accompagner dans les formalités administratives du contrat de travail.
- ▲ Offrir une documentation pouvant aider dans les démarches, et une orientation vers les organismes compétents si besoin.

### Les ENFANTS :

- ▲ Découvrir un nouvel espace de jeux
- ▲ Se socialiser avec la rencontre d'autres enfants
- ▲ Participer, selon leur envie, à des activités d'éveil (activités manuelles, musique, sorties, motricité...)

## Jours et Horaires des Ateliers d'Éveil

7 TEMPS COLLECTIFS PAR SEMAINE  
EN MOYENNE POUR LES ASSISTANT•E•S  
MATERNEL•LE•S ET LES ENFANTS

### LIEUX D'ÉVEIL

CHAQUE SEMAINE DE 9H À 11H

- \* A CRUAS (Salle du centre de loisirs)  
le mardi et le vendredi
- \* A MEYSSE (Au sein du Multi-accueil)  
le lundi, mardi et le vendredi

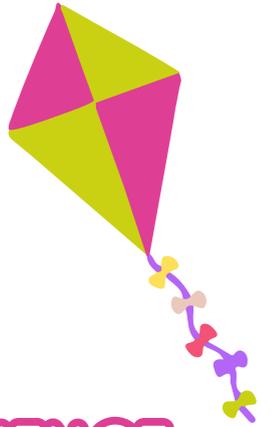
### LIEUX D'ÉVEIL

CHAQUE SEMAINE DE 9H30 À 11H30

- \* A SAINT-LAGER-BRESSAC  
(à côté de la Mairie)  
le lundi
- \* A BAIX (salle multi activités)  
le jeudi



## Jours et Horaires des Permanences



### LIEU DE PERMANENCE

MEYSSE  
Impasse des Lavandières  
(Dans les locaux du multi-accueil)

Lundi sur RDV  
De 13h15 à 17h15

Mercredi :  
De 8h30 à 12h15  
De 13h à 16h

Jeudi :  
De 13h15 à 18h

Vendredi sur RDV :  
De 13h à 16h

